# *PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023*

**Présents** : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Sabine DA COSTA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

**Absent** : Magali GUEIDAN

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 août 2023.

Date de la convocation : 26 septembre 2023

sont nommés secrétaire de séance Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :
(elle demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération pour l'augmentation du taux de l'adhésion à la médecine préventive)

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2023
- Délibération : approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Collectif)
- Délibération : signature convention mise à disposition du foyer pour la restauration scolaire
- Délibération : avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Moulézan
- Délibération : inscription programme d'investissement SMEG
- Point sur le marché de noël
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2023**
Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2023 et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

**Délibération : approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Collectif)**
Madame la Maire donne lecture du résumé du RPQS et des chiffres de l'année 2022. Elle précise que ce rapport est public et consultable en mairie. Il permet d'informer les usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après discussion, le conseil municipal approuve le RPQS.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : signature convention mise à disposition du foyer pour la restauration scolaire**
Le foyer est utilisé pour la restauration scolaire et accueille les enfants scolarisés à Crespian et à Vic le Fesq. Afin de participer aux dépenses de fonctionnement (électricité, eau) il convient de renouveler la convention entre la commune et la Communauté de Communes du Pays de Sommières. Après discussion, le conseil municipal approuve ladite convention pour l'année 2023-2024 et charge madame la Maire à la signer, ainsi que tout document s'y afférant.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : avis sur le parc éolien**
Considérant la zone de restriction pour des manœuvres aériennes il y aura impossibilité de soutenir les secours terrestres en cas d'incendie,
Considérant la vulnérabilité au feu du massif des Lens et le souvenir de l'incendie de 1990,
Considérant le risque de pollution de la nappe phréatique en phase de chantiers ou pendant l'exploitation, et la création de voies d'accès par des écoulements de produits toxiques (graisse, huile, essence, adjuvants...),
Considérant l'impact sur la consommation d'eau de 8.000 habitants sur 8 communes,
Considérant le risque sur la biodiversité lié au débroussaillement important et le chantier en lui-même, de nombreux habitats naturels ne seront plus viables, des espèces protégées seront en grand danger,
Considérant la dégradation du cadre de vie, la détérioration de la trame verte que constitue le massif des Lens,

Considérant le risque d'atteinte des vestiges archéologiques : la Maison carrée, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, a été construite avec les pierres en provenance de la carrière romaine du Bois des Lens,
Considérant le risque de pollution visuelle,
Le Conseil Municipal se prononce CONTRE le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Moulézan.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : inscription programme d'investissement SMEG**

Des travaux d'éclairage public sont envisagés pour une somme de 30.000 € HT. La commune fait appel au SMEG afin d'étudier et de proposer des solutions. Après discussion, le conseil municipal approuve le projet qui sera financé à hauteur de 70 % par le SMEG.
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Nicolas Wisniewski n'a pas pris part à la délibération
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : augmentation du taux d'adhésion à la médecine préventive**

Une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine prévention a été mise en place par le Centre de Gestion du Gard. Après discussion, le conseil municipal autorise madame la maire à conclure cette convention qui représente une augmentation de la cotisation annuelle de 0,08 %, à savoir environ 40 € par an.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Questions diverses**

- Un point est fait sur le marché de noël du 25 novembre et le noël des enfants dimanche 10 décembre 2023
- Les illuminations de Noël (Led) seront installées début novembre
- Un plan de projet de carte communale est exposé

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30**

**La Maire,** **Les conseillers municipaux,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)